

## THÈME

- Délégation de compétences des IEN
- Rémunération des directeurs et avancement (pas traité)

## L'ESSENTIEL

- Tout comme lors des dernières réunions, un retour sur les décharges et les 108 heures a monopolisé une partie des discussions de ce GT.
- Le ministère nous a fait parvenir un document de travail synthétique reprenant des items du décret de 89 et certains items du référentiel métier pour réfléchir ensemble sur la répartition des missions directeurs/inspecteurs
- Ce GT, qui était censé évoquer la rémunération, n'a fait que reprendre le dernier GT sans arriver au bout de la discussion. L'intégralité du document de travail proposé n'a pas pu être traitée. A ce stade, nous avons presque deux réunions de retard sur le planning prévu.

## LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Le malaise très profond ressenti par les professeurs des écoles et les directeurs d'école en particulier. Le flou des annonces, en plus de la situation sanitaire, et la mise en place des constellations du plan français provoque de gros problèmes sur le terrain.
- La place de l'IEN qui ne doit rester qu'un garde-fou en cas de problème
- Le rôle de l'IEN dans la protection et la défense des agents
- L'urgence pour toute la profession

## L'AVIS DU SNALC

Ce troisième volet a été le plus constructif car il a permis de mettre le doigt sur un certain nombre de responsabilités du directeur d'école et les difficultés qu'il rencontre au quotidien, notamment dans la fonctionnalité de ONDE. Mais une fois encore, il ne s'agissait que de dénoncer des incohérences et si le ministère a été très attentif aux annonces de toutes les OS, rien ne dit que cela se traduira par une prise en considération véritable des remarques et une réelle amélioration.

Si le discours semble apaisant, si le ministère semble de bonne volonté, la tendance actuelle consiste à tirer toujours un peu plus sur la corde. Nous craignons fort que ces réunions ne débouchent sur rien ou tout au mieux sur pas grand-chose. Que va-t-on imposer aux directeurs avec cette autonomie des 108 heures ? Comment va-t-il pouvoir gérer la situation sur le terrain avec, par exemple, l'imposition des « constellations » au détriment de la volonté, des besoins voire des possibilités des collègues sur le terrain. Le plan français que le ministère n'entend pas remettre en question donne lieu sur le terrain à des incompréhensions, abus de pouvoir et absurdités. Quelle sera la responsabilité du directeur dans la situation actuelle : les directeurs vont-ils se retrouver dans l'obligation d'inciter les collègues à bien vouloir faire rentrer ces 30 heures de formation dans 18h ? Cela promet aux directeurs des moments de tensions avec l'équipe sans précédent...